



LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

La DTA de l'estuaire de La Loire en vigueur depuis 2006 est devenue caduque après l'abandon de plusieurs de ses projets structurants, notamment les projets d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, celui d'extension du grand port maritime (GPM NSN) sur le site de Donges-Est et l'arrêt programmé de la centrale thermique de Cordemais.

Mis en ligne le 17 février 2021

L'Etat a annoncé le lancement de la concertation environnementale préalable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire jusqu'au 31 mars 2021. Chacun est invité à participer à cette concertation qui se déroulera sous forme dématérialisée en raison de la crise sanitaire.

Plus d'infos sur www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/dta-concertation-environnementale-prealable-a5550.html 

Crédit photo : pixabay



 RETOUR À LA LISTE





Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h